

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 18 MAI 2010

L'an deux mille dix, le dix huit mai à dix huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président, le vingt six avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

CHAMBOURCY	: Monsieur Julien BOCQUET, Conseiller Municipal Monsieur Didier GOIFFON
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	: Monsieur Jean FRALEUX, Conseiller Municipal Monsieur Franck BARRAUD, Maire Adjoint
FOURQUEUX	: Monsieur Mark VENUS, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Jacques MSICA, Conseiller Municipal
LE MESNIL-LE-ROI	: Madame Franziska JADIN, Maire Adjoint
MORAINVILLIERS	: Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal Monsieur Guy PAULHAN, Conseiller Municipal
ORGEVAL	: Madame Laetitia ORHAND, Maire Adjoint
POISSY	: Monsieur Jean-Claude DUQUESNE, Maire Adjoint Monsieur Bertrand PASQUIER, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Madame Mary-Claude BOUTIN, Maire Adjoint
VERNOUILLET	: Monsieur Lucien MONTECOT, Maire Adjoint
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 RIVES DE LA SEINE	: Monsieur Jean-Pierre GUILLEMAN, Conseiller Municipal Monsieur Julien FREJABUE, Conseiller Municipal

Absents excusés :

ACHERES	: Monsieur Alain OUTREMAN, Maire Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint Madame Elisabeth LE RIBOTEUR, Maire Adjoint Madame Nicole BINEAU, Maire Adjoint
----------------	---

AIGREMONT	: Monsieur Gilbert DIJON, Maire Monsieur Pierre GREGOIRE, Conseiller Municipal Monsieur Gérard BEAURAIN, Maire Adjoint
CHAMBOURCY	: Monsieur François ALZINA, Conseiller Municipal
FOURQUEUX	: Madame Simone KIRK, Conseillère Municipale
MEDAN	: Monsieur Serge GOBLET, Maire Monsieur Frédéric HERAULT, Conseiller Municipal Madame Josette GACON, Maire Adjoint
MORAINVILLIERS	: Monsieur Patrick SANIAL, Maire Adjoint
ORGEVAL	: Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Yves MAILLARD, Conseiller Municipal
VERNOUILLET	: Madame Brigitte LOUBRY, Maire Adjoint
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES DE LA SEINE	: Madame Virginie MUNERET, Maire Adjoint Monsieur Eddie AIT, Maire Madame Catherine SZYMANEK, Maire Adjoint Monsieur Alain MOLHO, Conseiller Municipal Madame Nicole ROCHE Madame Françoise MERY, Maire Adjoint Monsieur Eugène DALLE, Maire Adjoint

Procuration :

ORGEVAL	: Monsieur Jean-Michel SCHMIDT à Madame Laetitia ORHAND
----------------	---

Communes non représentées : ACHERES, AIGREMONT, MEDAN

Nombre de communes	: 12
+ Communauté de Communes des 2 Rives de la Seine (Andrézy, Carrières-sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine)	: 1
Quorum	: 16
Délégués présents	: 17
Délégués comptant pour le quorum	: 17
Procuration	: 1
Nombre de votants	: 18
pour le Compte Administratif 2009	
Nombre de votants (Le Président sorti)	17

REUNION DU 18 MAI 2010

Le Président ouvre la séance à 18 heures 15 minutes et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Compte Rendu du Bureau du 15 avril 2010
- Procès verbal du Comité du 22 avril 2010
- Compte Rendu des actes du Président
- Compte Administratif 2009
- Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice 2009
- Compte de Gestion 2009
- Procédure d'appel d'offres pour le marché de traitement des encombrants des communes du SIDRU – Autorisation du Président à signer le marché
- Questions Diverses

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Monsieur BOCQUET comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU BUREAU DU 15 AVRIL 2010

Ce compte-rendu est présenté à titre d'information. Cette réunion était essentiellement dédiée à la réponse à l'appel d'Offres du SIVATRU.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 22 AVRIL 2010

Sans observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS

Etude d'optimisation - Marché passé en procédure adaptée.

Le 3 mai 2010

Marché relatif à la deuxième phase du lot 2 de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers des communes du SIDRU, c'est-à-dire la phase de recherche des actions et des leviers d'optimisation possibles pour les 12 communes qui composent ce lot (l'étude est terminée pour les 3 autres communes, Conflans-Sainte-Honorine, Poissy et Saint-Germain-en-Laye qui constituaient le lot 1).

- 6 offres reçues dont 5 recevables,
- Prix allant de 39 180 € HT à 72 600 € HT,
- Nombre de jours de suivi prévus allant de 10 à 56 jours de suivi terrain,
- Durée prévue de réalisation de la prestation : 6 mois.

L'offre la meilleure est celle de la société Verdicité au coût de 72 600 € HT pour un suivi terrain de 56 jours.

Précision : cette étude est entièrement financée par Eco-Emballages à hauteur du coût HT.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

PRESENTATION GENERALE

Les résultats du Compte Administratif 2009 sont les suivants :

Section de Fonctionnement

	<u>PREVISIONS</u>	<u>REALISATIONS</u>	%
<u>DEPENSES</u>	17 181 797,52 €	16 891 802,73 €	98,31
<u>RECETTES</u>	19 140 486,92 €	18 908 248,84 €	98,79

soit un excédent de 2 016 446,11 €.

Section d'Investissement

	<u>PREVISIONS</u>	<u>REALISATIONS</u>	RESTE A REALISER
<u>DEPENSES</u>	371 072,49 €	218 382,00 €	152 677,34 €
<u>RECETTES</u>	371 072,49 €	218 394,61 €	152 677,34 €

soit un excédent de 12,61 €.

La section d'investissement présente des restes à réaliser de 152 677,34 € en dépenses et en recettes ; ce sont les subventions de la Région pour la collecte sélective 3^{ème} tranche perçues par le SIDRU et reversées aux communes et donc sans incidence sur le résultat.

Des tableaux chiffrés, joints à ce rapport, permettent d'apprécier les grandes composantes de la section de fonctionnement où se retrouvent les charges et recettes liées au traitement des ordures ménagères.

A noter pour 2009 :

- 1) globalement la section de fonctionnement est en baisse par rapport à 2008 qui avait connu le versement à NOVERGIE d'une grande partie du G.E.R. différé pour un montant de 3 737 166,99 €. En 2009, seule la somme correspondant au G.E.R. de l'année 2008 apparaît pour 473 758,52 €.
- 2) Après le versement du rattrapage des 10 premières années, la remontée de la dotation au GER à son niveau d'origine sur la 11^{ème} année, soit + 331 411,00 € hors taxe.
- 3) Le CA 2009 constate aussi une baisse des recettes perçues auprès des filières de reprise aussi bien pour la partie reversée aux communes que pour la part restant au SIDRU et qui correspond aux mâchefers de l'usine d'AZALYS.

II - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dans le détail, le Compte Administratif se décompose comme suit :

1 / Section de Fonctionnement

A - Dépenses

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général ▶ **13 789 226,33 €**

On retrouve sur ces comptes les dépenses courantes : fournitures de bureau, documentation et prestations de services.

Les charges principales concernent :

- La ligne des honoraires (6226) (dont 110 271 € pour l'étude d'optimisation 1^{ère} partie) pour un montant de → 186 475,62 €
- La rémunération de NOVERGIE (611) pour un montant de → 10 715 854,87 €
contre 9 887 192,93 € en 2008

Le détail de cette somme est le suivant :

- ✓ 454 124,00 € au titre du remboursement des taxes (foncière 2009, professionnelle 2009)
- ✓ 88 877,52 € au titre de l'évacuation des sels
- ✓ 155 045,31 de TGAP
- ✓ 10 017 808,04 € au titre de l'incinération soit + 6,42 % par rapport à l'année 2008, dont la majoration de la dotation au GER
- Le paiement du différé de G.E.R. pour l'année 2008 473 758,52 €
- le traitement du tri des déchets ménagers recyclables pour → 1 703 501,58 €
- le traitement des encombrants pour → 507 905,95 €
- les déchets verts → 163 796,50 €

Ces trois dernières sommes sont remboursées par les communes (compte 7474).

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel ▶ **143 414,30 €**

Sur ce chapitre, on enregistre les dépenses relatives à la quote-part des frais de secrétariat des Syndicats Intercommunaux incombant au SIDRU pour 107 888,08 € et 35 526,22 € de charge directe pour le technicien du SIDRU.

➤ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ▶ **1 851 609,81 €**

- sur ces comptes sont imputées les indemnités versées aux élus ainsi que les charges correspondantes pour → 44 614,33 €
- le reversement aux communes des aides d'ECO-EMBALLAGES pour → 1 163 131,57 €
- Le soutien pour les D3E → 17 318,63 €

▪ le reversement des recettes en provenance des filières en baisse de 25,6% par rapport à 2008 pour	257 525,69 €
▪ le reversement des recettes relatives aux journaux-magazines également en baisse mais dans une moindre proportion, -7,58%	232 369,51 €
▪ Le reversement des subventions pour la gestion des imprimés pour	136 650,08 €
➤ Chapitre 66 – Charges financières	901 332,83 €
Cette somme se décompose en :	
- 644 627,67 € relatifs aux intérêts de l'emprunt	
- 256 705,16 € de coût de sécurisation des swaps	
➤ Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions pour	206 219,46 €
▪ Il s'agit de la dotation pour charges à répartir qui assure l'autofinancement de la section d'investissement	
Le total des dépenses de la section de fonctionnement est de	<u>16 891 802,73 €</u>

B – Recettes

➤ Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 164 054,00 €
Ce sont les recettes générées par les cotisations des communes adhérentes dont 38 158 € de rôles supplémentaires.	
➤ Chapitre 74 – Dotations et participations	15 068 165,33 €
Ces recettes correspondent :	
▪ aux cotisations budgétaires des communes pour un total de	575 672,00 €
▪ à la récupération du coût du tri	1 703 501,58 €
▪ à la récupération du coût des encombrants payés à GENERIS et SITA	507 905,95 €
▪ à la récupération des autres traitements repris par le SIDRU (déchets végétaux)	163 796,50 €
▪ aux titres des recettes émis auprès des communes pour l'incinération pour un montant de	5 785 173,06 €
▪ aux titres des recettes émis auprès des clients extérieurs pour	4 289 016,26 €
▪ aux encaissements des participations d'ECO-EMBALLAGES pour	1 274 706,85 €
▪ aux recettes facturées aux filières en baisse de 35%	223 015,80 €
▪ aux recettes facturées pour les journaux-magazines	217 168,63 €

- aux recettes filières mâchefers également en baisse de 29,6% → 152 759,71 €
- aux recettes correspondant aux imprimés en baisse de 8,9% → 136 649,47 €
- au versement pour les D3E → 38 799,52 €

Une partie de ces recettes « filières » est donc constatée sur 2009 mais certains reversements n'ont eu lieu que sur 2010, comme chaque année.

Le total des recettes liées à l'incinération est donc de 10 074 189,22 €, somme à laquelle il faut rajouter les recettes sur mâchefers pour 152 759,71 soit un total de 10 226 948,83 €.

➤ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante ▶ 28 795,26 €

Il s'agit de la location du terrain d'Achères à :

- la ville d'Achères pour → 253,54 €
- la société PICHETA pour → 26 221,44 €
- la société DELCUSY pour → 2 320,28 €

➤ Chapitre 76 – Produits financiers ▶ 884 294,34 €

Il s'agit des sommes reçues sur les contrats de swap pour l'année 2009 :

- 201 425,34 € sur le 1^{er} swap avec NATIXIS
- 628 869,00 € du second swap avec NATIXIS

Sur les opérations de swap le bilan 2009 est donc positif de 627 589,18 € (884 294,34 € - 256 705,16 € de coût de sécurisation)

➤ Chapitre 77 – Produits exceptionnels 619,99 €

Ils correspondent à un avoir et à quelques intérêts moratoires.

➤ Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté ▶ 1 762 319,92 €

Le total des recettes de l'exercice est de 17 145 928,92 € ce qui génère un excédent de 254 126,19 €.

Ces recettes, complétées de l'excédent antérieur reporté, s'élèvent au total à 18 908 248,84 € ; l'excédent total, à fin 2009, est donc de 2 016 446,11 €.

2 / Section d'Investissement

A – Dépenses

➤ Chapitre 13 – Subventions d'équipement ▶ 12 162,54 €

Cette somme correspond au reversement aux communes des aides de la Région pour la mise en place des collectes sélectives (Conflans, Poissy)

➤ Chapitre 16 – Emprunts ▶ 206 219,46 €

Il s'agit du remboursement du capital de la dette

Le total des dépenses d'investissement est donc de → 218 382,00 €

B – Recettes

➤ Chapitre 13 – Subventions d'équipement	▶	12 162,54 €
▪ Encaissement des subventions en provenance de la Région (même montant qu'en dépenses)		
➤ Chapitre 040 – Ecritures d'ordre	▶	206 219,46 €
➤ Chapitre 01 – Résultat d'investissement reporté	▶	12,61 €
Le total des recettes d'investissement est de	—————▶	<u>218 394,61 €</u>

Cette section présente un excédent brut de 12,61 €.

Les résultats du Compte Administratif 2009 sont donc les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	—————▶	16 891 802,73 €
RECETTES	—————▶	18 908 248,84 €
EXCEDENT	—————▶	2 016 446,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	—————▶	218 382,00 €
RECETTES	—————▶	218 394,61 €
EXCEDENT	—————▶	12,61 €

Le Président conclut cette présentation en indiquant qu'il s'agit d'un exercice qui reste bénéficiaire dans des proportions raisonnables. C'est un exercice marqué par le fait que, désormais, le Syndicat assume la vérité des coûts en ce qui concerne le GER. Il s'agit du premier exercice depuis la mise en service industriel de l'usine où l'on dispose des véritables coûts de fonctionnement.

Il souligne également que les filières ont été beaucoup moins rentables qu'en 2008, ceci étant lié au prix des matières premières.

Il rappelle ensuite que la gestion active de la dette a généré une nouvelle fois un bénéfice important.

L'appréciation qu'il souhaite porter sur la situation d'Azalys est la nécessité de devoir faire face à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La loi de Grenelle 1 était surtout déclarative, avec des orientations. La loi de Grenelle 2 qui est en cours d'examen au Parlement est une loi qui sera plus impérative avec une politique de diminution, souhaitable, de la quantité de déchets ménagers. Par conséquent, le Syndicat sera confronté à des difficultés économiques supplémentaires. L'usine, d'un coût initial de plus de 500 millions de francs, doit être amortie sur encore 10 ans pour le contrat Novergie et 20 ans pour l'emprunt propre du Syndicat. Il n'est pas possible d'envisager d'arrêter l'usine. A supposer que le Syndicat se dote pour cela des moyens financiers qui seraient gigantesques et accepte des coûts sociaux qui seraient redoutables, il resterait encore à évacuer les déchets ménagers et la seule solution serait l'enfouissement. Il n'y a donc pas de solution alternative. Il faut dès lors continuer à gérer au mieux cette usine. Des solutions alternatives aux déchets ménagers (que sont les apports par les communes du SIDRU ou refus de tri d'autres communes ou encore déchets apportés par Novergie) sont étudiées. Elles ne pourront être mises en place que très progressivement, par de toutes petites quantités. Il faudra trouver d'autres déchets tant qu'il n'est pas possible de décider d'un autre destin pour l'usine. Il faut poursuivre l'exploitation dans des conditions les plus saines possibles, à la fois au plan environnemental avec une attention particulière pour le CO2, même s'il faudra réfléchir à l'empreinte écologique de l'usine, et sur le plan financier.

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation donné à l'exécutif pour l'année à venir. Comme on peut le voir par rapport au budget, il y a un très bon réalisé, ce qui prouve qu'il y a une coïncidence entre ce qui a été très sérieusement prévu et ce qui a été réalisé. Les taux de réalisation sont très bons en section de fonctionnement, la section d'investissement étant beaucoup moins significative, l'essentiel étant d'amortir la dette.

Sans autre question, le Président demande à Monsieur FRALEUX de venir prendre la présidence de l'assemblée et quitte la salle.

Monsieur FRALEUX rappelle les résultats 2009 qui sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	—————>	16 891 802,73 €
RECETTES	—————>	18 908 248,84 €
EXCEDENT	—————>	2 016 446,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	—————>	218 382,00 €
RECETTES	—————>	218 394,61 €
EXCEDENT	—————>	12,61 €

Il soumet ensuite au vote chacune des deux sections ; le compte administratif 2009 est adopté à l'unanimité. Monsieur FRALEUX remercie Madame MUNNIA et son équipe pour le travail réalisé tout au long de l'année.

Le Président reprend son poste et remercie également l'ensemble des délégués pour leur confiance et les assure de l'investissement des élus et de toute l'équipe de Madame MUNNIA pour continuer à gérer ce Syndicat, difficile mais passionnant. Il remercie également Monsieur FRALEUX d'avoir présidé ce moment important de la séance.

AFFECTATION DE RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009

Les résultats du Compte Administratif 2009 sont les suivants :

1 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	—————>	16 891 802,73 €
Recettes	—————>	18 908 248,84 €
Résultat : <u>excédent</u>	—————>	2 016 446,11 €

2 / SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	—————>	218 382,00 €
Recettes	—————>	218 394,61 €
Résultat : <u>excédent</u> brut	—————>	12,61 €

Il est proposé au Comité d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	—————>	2 016 446,11 €
----------------------------------	--------	----------------

Ces écritures seront reprises au Budget Supplémentaire 2010.
Le Comité donne son accord à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2009

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains ayant transmis son Compte de Gestion 2009, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux de notre Compte Administratif 2009.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir l'approuver. Cette proposition est également approuvée à l'unanimité.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS DES COMMUNES DU SIDRU - AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE

Un marché comprenant 2 lots pour le traitement des encombrants ménagers et assimilés collectés sur le territoire du SIDRU a pris effet avec les sociétés SITA IDF et GENERIS VEOLIA le 1^{er} août 2006. Il arrive normalement à son terme le 1^{er} août 2010. Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 11 mars 2010 avec une date limite de réponse fixée au 26 avril 2010.

Ce marché prévoit :

- La réception et le contrôle des apports (encombrants mêlés et bois) à partir de l'arrivée des véhicules de collecte des collectivités adhérentes au SIDRU,
- Le traitement des encombrants (le pré traitement, le tri, la valorisation des encombrants et le traitement des refus de tri),
- L'établissement de bordereaux de suivi de déchets,
- La gestion des apports et la tenue des statistiques sur les produits traités et les données d'exploitation, ainsi que la communication de ces données au SIDRU.

Le marché comprend 2 lots :

Lot 1 : encombrants des communes d'Achères, de Conflans-Saint-Honorine, de Le Mesnil-le-Roi et de Saint-Germain-en-Laye

Lot 2 : encombrants des communes d'Aigremont, d'Andrésey, de Carrières-sous-Poissy, de Chambourcy, de Fourqueux, de Médan, de Morainvilliers, d'Orgeval, de Poissy, Verneuil-sur-Seine et de Vernouillet.

Analyse des candidatures et des offres

A l'issue de la consultation, 3 candidats ont déposé une offre :

- Société Picheta pour les lots 1 et 2,
- Société SITA pour le lot 1,
- Société Generis pour le lot 2.

Toutes les candidatures ayant été jugées recevables, les offres ont pu être analysées lors de la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 3 mai 2010, suivant les critères énoncés dans le règlement de la consultation, soit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

1°/ Prix :	50%
2°/ Valeur technique de l'offre :	25%
3°/ Qualité environnementale des conditions de traitement :	25%

1 – Le Prix

✓ **Lot n°1 :**

Solution de base (2 ans renouvelable 2 fois 1 an) :

- Picheta : 82,9 € H.T./tonne pour les encombrants et 50,7 € H.T./tonne pour le bois soit un montant estimé de 324 187 € H.T. sur 2 ans ;
- SITA : 85 € H.T./tonne pour les encombrants et 21 € H.T./tonne pour le bois soit un montant estimé de 330 850 € H.T. sur 2 ans.

Option obligatoire (5 ans fermes) :

- Picheta : 81,90€ H.T./tonne pour les encombrants et 50 € H.T./tonne pour le bois soit un montant estimé de 825 250 € H.T. sur 5 ans ;
- SITA : 85 € H.T./tonne pour les encombrants et 21 € H.T./tonne pour le bois soit un montant estimé de 852 625 € H.T. sur 5 ans.

✓ **Lot n°2 :**

Solution de base (2 ans renouvelable 2 fois 1 an) :

- Generis : 79,95 € H.T./tonne pour les encombrants et 57,90 € H.T./tonne pour le bois soit un montant estimé de 606 517,50 € H.T. sur 2 ans ;
- Picheta : 82,90 € H.T./tonne pour les encombrants et 50,70 € H.T./tonne pour le bois soit un montant estimé de 628 430 € H.T. sur 2 ans.

Option obligatoire (5 ans fermes) :

- Generis : 81,09 € H.T./tonne pour les encombrants et 57,90 € H.T./tonne pour le bois soit un montant estimé de 1 583 627,10 € H.T. sur 5 ans ;
- Picheta : 79,90 € H.T./tonne pour les encombrants et 50 € H.T./tonne pour le bois soit un montant estimé de 1 559 506,60 € H.T. sur 5 ans.

2 – Valeur technique de l'offre

En résumé, l'ensemble des offres a répondu au cahier des charges, fourni ses filières de valorisation ou de transfert des matériaux ; les arrêtés d'exploitation sont tous conformes à la nomenclature pour ce type de traitement.

Une classification a pu néanmoins être établie en fonction du lieu de déchargement des collectes, des équipements des centres et du taux de valorisation des déchets annoncé.

3 – Qualité environnementale des conditions de traitement

Dans cette rubrique, entrent en particulier les différentes natures de traitement, directement sur place ou par transfert sur d'autres sites, ainsi que les trajets vers les centres (en provenance des communes) puis vers les filières de valorisation ou centres d'enfouissement. Le type de certification obtenue par chaque centre est également noté.

Plus un centre est équipé et autonome dans ses traitements et plus la notation attribuée est élevée.

En conclusion et après un large débat, la commission d'appel d'offres a procédé au classement suivant :

➤ Lot n°1 :

- 1^{er} : Picheta
- 2^{ème} : SITA

➤ Lot n°2 :

- 1^{er} : GENERIS
- 2^{ème} : Picheta

En conséquence, les membres de la CAO ont choisi d'attribuer le marché :

- ➔ pour le lot n°1 à Picheta pour un montant de 324 187 € H.T en solution de base,
- ➔ pour le lot n°2 à GENERIS pour un montant de 606 517,50 € H.T. en solution de base.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer les marchés correspondants et tous documents s'y rapportant.

A la demande du Président, Monsieur FRALEUX prend la parole pour expliciter le choix de la commission d'appel d'offres qu'il préside. Le premier point analysé a été la capacité des établissements. Génériss a une capacité de traitement de 16 000 tonnes. L'ensemble du SIDRU représente 2 000 tonnes pour le lot 1 et 3 700 tonnes pour le lot 2. C'est un tonnage significatif par rapport à la capacité de Génériss. Picheta a une capacité de 70 000 tonnes, SITA 100 000 tonnes. L'autre point étudié a été l'aspect écologique avec le calcul des distances de transport qui seraient nécessaires pour apporter les encombrants. Le fait d'avoir deux lots permet d'avoir un barycentre, même si le nombre restreint de centres qui ont répondu ne permet pas d'avoir un système parfait. Cependant, SITA a un centre plus lointain, avec un transport par barge possible uniquement pour le retour des caissons. Le choix s'est fait à l'unanimité suite à l'analyse des propositions et avec l'aide de Monsieur BRICOUT et des agents du Syndicat pour l'analyse technique.

Le Président invite Monsieur BRICOUT à commenter cette analyse.

Monsieur BRICOUT complète les propos de Monsieur FRALEUX en indiquant que l'intérêt de la société Picheta est qu'elle propose plusieurs centres de traitement. Pour la commune de Conflans-Saint-Honorine, le site de Pierrelaye est très intéressant car très proche. Pour les villes de Saint-Germain-en-Laye et Achères, le choix se porterait plutôt sur le site de Triel-sur-Seine, situé juste à côté du centre de tri et serait très intéressant par rapport à la base de dépôt des bennes de collecte, située en face de l'usine d'incinération. Picheta propose également une 3^{ème} base de dépôt en cours de construction. Ce sera Eco-Tri, situé sur le terrain du SIDRU à Achères, donc une proximité maximale.

Il précise aussi qu'il a été choisi de retenir la solution de base, c'est-à-dire 2 ans renouvelables 2 fois plutôt que 5 ans fermes, pour avoir plus de latitude.

Madame MUNNIA prend la parole pour ajouter un complément concernant le bois. Les prix unitaires sont différents mais les tonnages sont tout petits. Il n'y a que la ville de Poissy qui organise une collecte particulière pour le bois et c'est à sa demande qu'un avenant a été passé il y a environ 2 ans. Et d'autres communes peuvent donc se lancer dans cette collecte. Il ne faut pas s'arrêter sur le prix unitaire pour le bois qui n'est pas représentatif de l'ensemble.

Monsieur FRALEUX insiste sur la pertinence du choix d'une durée de marché de 2 ans. Pour lui, le contexte est très évolutif donc il y a un intérêt à avoir une certaine souplesse, les aspects normatifs extérieurs comme le code des douanes pouvant faire évoluer les offres.

Le Président indique qu'en tout état de cause, le Grenelle 2 sera certainement voté rapidement. Il entraînera pour le Syndicat dans un certain nombre de domaines des adaptations qu'il faudra anticiper le plus largement possible pour ne pas être pris au dépourvu ou à contre-pied.

Le Comité, après avoir entendu cette présentation, autorise à l'unanimité le Président à signer le marché de traitement des encombrants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PASQUIER a relevé qu'une discussion a eu lieu, lors du dernier Bureau, sur les swaps et souhaite en connaître le contenu, en sachant qu'en ce moment le franc suisse est fort par rapport à l'euro et que, d'après ses informations, le taux d'intérêt du SIDRU s'élèverait à 18-20% actuellement.

Le Président répond qu'il n'est pas possible de faire ce type de calcul. Le SIDRU est sécurisé vis-à-vis du franc suisse jusqu'à la fin de l'année. L'évolution montre que l'euro et le franc suisse évoluent dans le même sens par rapport au dollar et on constate que l'écart entre les deux reste stable. Quand l'euro baisse comparativement aux autres monnaies, le franc suisse diminue également dans les mêmes proportions.

Sans autre question, la séance est levée à 19 heures et 10 minutes.